
SEANCE DU 2 MAI 2007

DÉCISION N° 2007 / 30 / USA / 5

PROJET DE REFONTE DE L'USINE SEINE AVAL

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
- vu la lettre de saisine du Président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne en date du 16 Janvier 2007, reçue le 16 Janvier, et le dossier joint,
- vu les décisions n° 2007/01/USA/1 du 7 Février 2007 décidant un débat public et n° 2007/07/USA/2 nommant M. Philippe MARZOLF Président de la commission particulière,
- vu les décisions n° 2007/12/USA/3 et n° 2007/19/USA/4 nommant les membres de la commission particulière,

- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

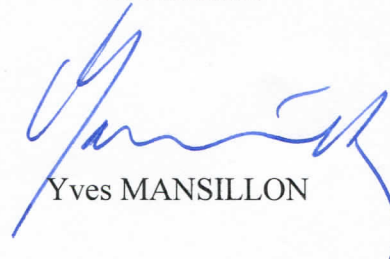
DÉCIDE :

Article unique :

Est nommé membre de la commission particulière du débat public sur le projet de refonte de l'usine Seine Aval :

- M. Jean-Claude DEUTSCH.

Le Président



Yves MANSILLON